



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
CONCERNANT LA CIRCULATION RUE DU MOULIN, RUE DES PRES
ET LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DU CHEMIN RURAL LONGEANT LE STADE DE FOOTBALL
A L'OCCASION DU CONCERT 100% JOHNNY AUTO PORTRAIT**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2 et suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes qui l'on modifié et complété ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande de l'Association Sportive de Hochstatt en date du 02 juin 2022 ;

CONSIDERANT que l'ASH organise un concert « 100 % Johnny Autoportrait » le samedi 02 juillet 2022, entre 18 h et minuit au stade de football situé rue du Moulin à HOCHSTATT ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation, des restrictions de circulation et de stationnement s'avèrent nécessaires ;

ARRETE

Article 1er : Durant le concert « 100 % Johnny Autoportrait » prévu le samedi 02 juillet 2022 entre 18 heures et minuit, la circulation de tous les véhicules sera réglementée comme suit :

- L'accès à la rue du Moulin par la rue des Prés sera interdit ;
- La rue du Moulin sera mise en sens unique en direction du stade.
Les usagers devront emprunter les rues des Prés, des Côteaux, mises également en sens unique pour rejoindre la rue de Heimsbrunn ;
- Le chemin rural longeant le stade au lieu-dit « Bromstraeng » sera barré et le stationnement interdit des deux côtés de la voie afin de faciliter l'accès des secours en cas de besoin.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières de sécurité seront mis en place par les organisateurs de la manifestation pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation

- à Madame la Sous-Préfète d'Altkirch
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
- La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
- à Monsieur Régis DOPPLER, Président de l'ASH

HOCHSTATT, le 23 juin 2022
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

